

0300055X
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR
19 AVENUE DU BORDELET
30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX
Tel : 0466396600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2023-2024

Par délibération du conseil d'administration

du 07/11/2023

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

☐ du contrat

☒ de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

CONVENTION PARTENARIAT COLLÈGE G. VILLE-UPE2A :

La convention de partenariat du dispositif de bassin pour l'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) est signée par le chef d'établissement avec le Collège Georges Ville de Pont-Saint-Esprit, pour l'année scolaire 2023/2024.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1